

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription, admission

Dès le 1^{er} février (par internet) et jusqu'au 31 mai de chaque année (pour la rentrée de septembre)

- Inscription effective en fonction des places disponibles
- Engagement définitif si l'admission est confirmée par e-mail (fin juin)
- Le répondant de l'inscription est la seule personne habilitée à modifier l'inscription (chgt d'adresse, chgt de répondant, ajout de cours, désinscription...)
- Selon le contrat de prestations liant le Conservatoire de Musique de Genève au DIP, les élèves sont accueillis de 4 à 25 ans.

Engagement, annulation

Renouvellement tacite de l'inscription chaque année, sauf dénonciation par écrit avant le 30 avril de l'année en cours. Annulation du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus :

Taxe de	CHF 100.– pour un cours collectif	CHF 250.– pour un cours individuel
---------	-----------------------------------	------------------------------------

Dès le 1^{er} octobre, l'écolage annuel est dû.

Congé

Une demande de congé d'une année non renouvelable peut être adressée par écrit au doyen avant le 30 avril de l'année; passé ce délai, une taxe d'annulation tardive de CHF 250.– sera facturée, sauf raison majeure. Dès le 1^{er} octobre, l'écolage annuel est dû. L'élève souhaitant réintégrer le Conservatoire en fera la demande par écrit à la direction au plus tard le 30 avril précédant la rentrée. Il retrouvera son professeur dans la mesure des places disponibles.

En cas d'extra-muros, les cours ne sont ni remboursés ni remplacés.

Facturation et modalités de paiement

- Facture annuelle envoyée fin octobre
- Echelonnements de paiement en 3 ou 6 fois possibles sans frais

3^e rappel :

- Une taxe de CHF 30.– est perçue
- Au-delà, la facture est mise en contentieux

Réduction de famille

Les enfants d'une même famille, inscrits dans les classes de l'une des trois écoles (Conservatoire de Musique de Genève, Conservatoire Populaire de Musique, Danse, Théâtre, Institut Jaques-Dalcroze) peuvent bénéficier des conditions préférentielles suivantes :

- 15% dès 2 enfants mineurs et 5% par enfant mineur supplémentaire (20% pour 3 enfants, 25% pour 4 enfants, etc.).

NB. Les élèves inscrits en option musique, ne suivant pas de cours complémentaires, et les élèves de plus de 18 ans révolus au 31 juillet, ne seront pas pris en considération pour le calcul des réductions de famille.

Taxes non-contribuables

Pour les élèves ou familles non contribuables dans le canton de Genève, une taxe supplémentaire est perçue :

CHF 155.– forfaits 1 ^{er} et 2 ^e cycle	CHF 120.– cours individuels	CHF 80.– cours collectifs
--	-----------------------------	---------------------------

NB. Maximum par élève: 160.–

Maximum par famille: 200.–

Bourse et prêts d'études

Toute demande (formulaire*) doit être adressée au Service des Bourses et Prêts d'Etudes (SBPE) au plus vite et au maximum 6 mois après l'inscription de l'élève, accompagnée de :

- Attestation Revenu Déterminant Unifié (RDU)
- Jugement de divorce ou de séparation des parents, pour les familles concernées.

Pour tout renseignement concernant les exonérations: Tél. 022.388.44.00

*Formulaire à télécharger sur le site :

www.ge.ch/document/demande-exoneration-partielle-taxes-enseignement-artistique

Utilisation des images d'élèves prises lors des cours et manifestations de l'institution

L'institution peut utiliser des images de groupe d'élèves ou portrait d'élèves (photos, vidéos), qui auront été prises lors des cours et manifestations de l'institution et sur lesquelles pourront apparaître votre enfant. Ces images pourront être utilisées pour les brochures, affiches et/ou réseaux sociaux et site de l'institution (www.cmg.ch) à des fins informatives et promotionnelles. Le parent ou le représentant légal de l'élève concerné autorise donc l'institution à réutiliser l'image de ce dernier conformément à cette clause et, si l'élève a la maturité nécessaire, en accord ou concertation avec lui. Pour toute demande d'accès, de rectification ou de suppression d'une photo ou d'une vidéo, merci de nous le signaler par écrit à Conservatoire de Musique de Genève – Service Communication – 5, boulevard du Théâtre – 1204 Genève.